

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA
COOPERATION ET DE LA FRANCOPHONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL X

93-258 du 2 JUILLET 1993
SECRET n° /MAEC-SG-DAADP.S2

portant nomination et affectation
de Monsieur (Félix) BASSELE, en qua-
lité de Secrétaire Général de l'A-
fraca à Nairobi (Kenya) avec rang
et prérogatives de Conseiller
d'Ambassade.

(Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;
- (/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du sta-
tut général de la fonction publique ;
- (/u le décret n°61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun
des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;
- (/u le décret n°62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime de ré-
munération des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juin 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°77/13 EIR.SG/DAAF.DF du 6 Janvier 1977 fixant
la durée des affectations des agents Congolais dans les postes diplo-
matiques ou consulaires
- (/u le décret n°79/658 du 1er Décembre 1979 portant restuctu-
ration des Ambassades de la République du Congo ;
- (/u le décret n°82/953 du 3 Novembre 1982 fixant le régime des
frais de transport des effets des diplomates, personnel Administratif
et technique mutés ou rappelés définitivement en République du Congo ;
- (/u le décret n°85/997/DGG du 7 Août 1985 fixant le régime des
indemnités, de déplacement des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n°85/1147 du 4 Octobre 1985 fixant le régime de
rémunérations applicable aux personnels diplomatique, consulaire et
assimilé et au personnel administratif en poste dans les services exté-
rieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- (/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des intérieurs des Ministres ;
- (/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
- (/u la lettre n°0596/MABPE/CAB du 8 Août 1992 ;
- (/u les nécessités de services ;

D.G.F.P.

D.G.B.

D.G.C.F.

(/ E C R E T :

Article 1er. Monsieur (Félix) BASSELE, Ingénieur Agronome de 5^e échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Agriculture)
est nommé Secrétaire Général à l'Association Régionale de
Crédit Agricole pour l'Afrique (Afraca) à Nairobi (Kenya)

ARTICLE 2: L'intéressé, qui a rang et prérogatives de Conseiller d'Ambassade sera pris en charge du point de vue du salaire par le Gouvernement Congolais conformément au décret n°85/1147 BU 4 Octobre 1989 susvisé et du point de vue des indemnités et autres frais par l'Afraca.

ARTICLE 3 : Le Ministre des Affaires Etrangères de la Coopération et de la Francophonie, le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Tourisme et des Loisirs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter du 23 Avril 1989, date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 2 JUIN 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Claude Antoine DA COSTA.-
LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DE LA FRANCOPHONIE
P/O
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA
SECURITE, CHARGE DE LA REGIONALISATION
ET DE LA DECENTRALISATION



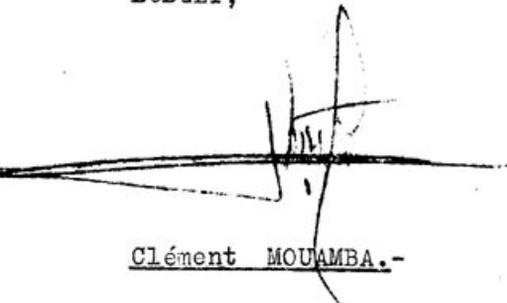
Colonel François A.Y. A.Y.E.K.-

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES,



Jean Prosper O.Y.O.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU
BUDGET,



Clément MOUAMBA.-

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU
TOURISME ET DES LOISIRS,



Grégoire LEFOUOBA.-

COMPLIATIONS :

PM.....2	MAEFE.....2
CAB/MAECF PRE...2	DAAF/DAF.....4
SGAECF.....22	INTERESSE.....2
DGB.....2	ARCHIVES.....4
DGCF.....2	MOSSIER.....3/49
DGFP/DGCA.....4	